

1- Indicateur d'écart de rémunération

L'indicateur est calculé soit par catégorie socio-professionnelle, soit, après consultation du CSE, par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche ou d'une autre méthode de cotation des postes.

Si le calcul de l'indicateur par niveau ou coefficient hiérarchique est rendu impossible, l'indicateur doit être calculé par catégorie socio-professionnelle.

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules.**

Ne renseigner les rémunérations moyennes que pour les groupes valides, c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes (validité du groupe=1).

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

Modalité de calcul :

CSP

Par défaut, la modalité de calcul de l'indicateur est par catégorie socio-professionnelle (CSP).

Seuil de pertinence associé :

5%

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5% pour la modalité de calcul par CSP.

Pour la modalité de calcul par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche ou d'une autre méthode de cotation des postes, le seuil est fixé à 2%. Remplacer 5% par 2% si vous êtes dans ce cas.

Catégorie socio-professionnelle (CSP)	Tranche d'âge	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Validité du groupe (1=oui, 0=non)	Effectifs valides (groupes pris en compte)	Rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		Ecart de rémunération moyenne	Ecart après application du seuil de pertinence	Ecart pondéré
		Femmes	Hommes			Femmes	Hommes			
Ouvriers	moins de 30 ans	4	13	1	17					#VALEUR!
	30 à 39 ans	0	27	0	0					0,0%
	40 à 49 ans	2	35	0	0					0,0%
	50 ans et plus	1	30	0	0					0,0%
Employés	moins de 30 ans	0	1	0	0					0,0%
	30 à 39 ans	0	1	0	0					0,0%
	40 à 49 ans	0	1	0	0					0,0%
	50 ans et plus	0	3	0	0					0,0%
Techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	0	1	0	0					0,0%
	30 à 39 ans	4	6	1	10					#VALEUR!
	40 à 49 ans	0	7	0	0					0,0%
	50 ans et plus	4	19	1	23					#VALEUR!
Ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	2	2	0	0					0,0%
	30 à 39 ans	3	1	0	0					0,0%
	40 à 49 ans	1	4	0	0					0,0%
	50 ans et plus	1	4	0	0					0,0%
Ensemble des salariés		22	155		50	0	0			#VALEUR!
		177								

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

0

Les effectifs valides pour le calcul de l'indicateur représentent moins de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indicateurs.

Résultat final obtenu à l'indicateur en % :

INCALCULABLE

2- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

La notion d'augmentation individuelle correspond à une augmentation individuelle du salaire de base du salarié concerné. Elle inclut les augmentations de salaire liées à une promotion.
La période de référence retenue pour évaluer la présence d'augmentations peut être allongée à deux ou trois ans. Son caractère pluriannuel peut alors être révisé tous les trois ans.
Il ne faut comptabiliser les salariés augmentés que parmi ceux qui sont pris en compte pour le calcul des indicateurs.

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules.**

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence considérée		Taux d'augmentations (pourcentage de salariés augmentés)		Ecart de taux d'augmentations	Ecart absolu de taux d'augmentations	Ecart en nombre équivalent de salariés
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
Ensemble des salariés	22	155	4	12	18,2%	7,7%	-10,4%	10,4%	2,3

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Il y a eu des augmentations et l'effectif total des salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs compte au moins 5 femmes et 5 hommes.

Résultat final obtenu à l'indicateur en % :

10,4

L'écart de taux d'augmentations est en faveur des femmes.

Résultat final obtenu à l'indicateur en nombre équivalent de salariés :

2,3

Si ce nombre de femmes n'avait pas reçu d'augmentation parmi les bénéficiaires, les taux d'augmentations seraient égaux entre femmes et hommes.

Nombre de points obtenus sur le résultat final en % :

0

Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre équivalent de salariés :

25

Nombre de points obtenus sur 35 :

25

4- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules.**

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

Nombre de salariées de retour de congé maternité/adoption		Pourcentage de salariées augmentés
Total	Augmentées	
1	0	0%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Il y a eu au moins un retour de congé maternité ou d'adoption avec augmentation pendant ce congé.

Résultat final obtenu à l'indicateur en % :

0

Nombre de points obtenus sur 15 :

0

5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules.**

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations			Nombre de salariés du sexe sous-représenté
Femmes	Hommes	Ensemble	
2	8	10	2

Résultat final en nombre de salariés du sexe sous-représenté :

2

Les hommes sont sur-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

Nombre de points obtenus sur 10 :

5

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier

Lorsqu'un ou plusieurs indicateurs ne sont pas calculables, le nombre total de points obtenus aux indicateurs calculables est ramené sur 100 en appliquant la règle de la proportionnalité.

Dès lors que le nombre maximum de points pouvant être obtenus aux indicateurs calculables, au total, avant application de la règle de la proportionnalité, est inférieur à 75 points, l'index n'est pas calculable pour la période de référence annuelle considérée.

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	0	40	INCALCULABLE	0	
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	35	2,3	35	25
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	15	0	15	0
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	2	10	5
Total des indicateurs calculables				60	30
INDEX (sur 100 points)				100	INCALCULABLE

Barème appliqué pour l'obtention du nombre de points aux indicateurs

Ne pas modifier les barèmes des indicateurs

Indicateur 1 : écart de rémunération (%)	
plancher	note
0,0	40
0,1	39
1,1	38
2,1	37
3,1	36
4,1	35
5,1	34
6,1	33
7,1	31
8,1	29
9,1	27
10,1	25
11,1	23
12,1	21
13,1	19
14,1	17
15,1	14
16,1	11
17,1	8
18,1	5
19,1	2
20,1	0

Indicateur 2 : écart de taux d'augmentations individuelles (en % et en nombre équivalent de salariés)	
plancher	note
0,0	35
2,1	25
5,1	15
10,1	0

Indicateur 3 : pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	
plancher	note
0	0
100	15

Indicateur 4 : nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	
plancher	note
0	0
2	5
4	10